



VENEZ ASSISTER A L'ETAPE DU TOUR DE FRANCE AERIEN DES JEUNES PILOTES HOP TOUR

sur la base aéronautique navale de Landivisiau
le mercredi 18 juillet 2018 de 13h00 à 16h00



VOUS AVEZ ENTRE 15 ET 22 ANS

VOUS ETES PASSIONNES PAR L'AERONAUTIQUE NAVALE OU
VOUS SOUHAITEZ DECOUVRIR CE MILIEU

Le tour de France aérien des jeunes pilotes fera étape sur
la BAN de Landivisiau qui propose de vous accueillir à cette occasion

LE 18 JUILLET 2018

INSCRIVEZ-VOUS VITE LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITE

MODALITES D'INSCRIPTION

- 1) Pour **retirer** le fichier d'inscription et la décharge parentale pour les mineurs, adressez un Email à : occ-banldv@defense.gouv.fr - Préciser **INSCRIPTION HOP TOUR** dans l'objet de votre Email
- 2) **Renvoyer** les documents en suivant scrupuleusement la procédure mentionnée sur le bulletin d'inscription avant le **29 juin 2018**. Passé ce délai aucune inscription ne sera acceptée.



HOP TOUR
des jeunes pilotes ✈
15 au 30 juillet 2018

BAN Landivisiau
17 - 19 juillet

Chartres
15 - 17 juillet

Bourges
21 - 24 juillet

Saintes
19 - 21 juillet

Aurillac
26 - 30 juillet

Albi
28 - 28 juillet

Pau
24 - 26 juillet

ALAN

Etapes

Etapes militaires

FFA ✈
Fédération Française Aéronautique





BULLETIN D'INSCRIPTION
A retourner avant le vendredi 15 juin 2018

Maisons fleuries

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Souhaite s'inscrire au concours des Maisons fleuries dans la catégorie suivante :

- 1^{ère} catégorie : Maison avec jardin visible de la rue
- 2^{ème} catégorie : Maison avec jardin non visible de la rue
- 3^{ème} catégorie : Maison avec cour et / ou façade (fenêtres, terrasses, balcons, murs fleuris)
- 4^{ème} catégorie : Hôtel, restaurant, bar, gîte

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Date :/...../.....

Signature :

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1^{er} : OBJET DU CONCOURS

La Communauté de communes du Pays de Landivisiau organise le concours intercommunal des communes et maisons fleuries ouvert aux habitants du territoire, aux acteurs économiques, propriétaires ou locataires, et a pour objectif de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement et du fleurissement des communes et jardins, dont l'objectif premier est l'amélioration du cadre de vie.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants excepté aux membres du jury. L'inscription s'effectuera à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau auprès du secrétariat général ou directement en Mairie.

Le bulletin d'inscription est disponible :

- à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau,
- sur le site internet de la Communauté de communes, dans la rubrique « actualités »,
- à l'accueil des 19 mairies du territoire,

Le présent règlement est tenu à disposition des inscrits au sein de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau ainsi qu'à l'accueil des 19 communes.

A des fins d'organisation, les participants devront donner le plus d'informations possible : nom de la rue, numéro de bâtiment,

Les personnes peuvent s'inscrire dans une seule catégorie.

La date des inscriptions est précisée sur les bulletins de participation.

ARTICLE 3 : CATÉGORIE DU CONCOURS

Catégories du concours Communes fleuries :

- 1^{ère} catégorie : Commune de moins de 1 000 habitants
- 2^{ème} catégorie : Commune de 1 001 habitants à 2 500 habitants
- 3^{ème} catégorie : Commune de plus de 2 500 habitants

Catégories du concours Maisons fleuries :

- 1^{ère} catégorie : Maison avec jardin visible de la rue
- 2^{ème} catégorie : Maison avec jardin non visible de la rue
- 3^{ème} catégorie : Maison avec cour et / ou façade (fenêtres, terrasses, balcons, murs fleuris)
- 4^{ème} catégorie : Hôtel, restaurant, bar, gîte

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE JUGEMENT ET NOTATION

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- Fleurissement de qualité /5
- Originalité et diversité de la palette végétale /5
- Qualité et entretien du site /5
- Harmonie des couleurs, des volumes /5
- Intégration des principes de développement durable /5
- Respect de l'environnement /5

TOTAL /30

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DU CONCOURS

La visite du jury est programmée les 4 et 5 juillet 2018.